

Compte-rendu du conseil municipal réuni  
le 3 octobre 2016

Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

1 création de 2 contrats aidés 20/35°	5 avis sur la modification du périmètre de l'EPCI
2 assistance à maîtrise d'ouvrage rénovation salle des fêtes et mairie	6 Questions diverses :
3 Contrat de maintenance des radars	- rapport d'activités 2015 du Syndicat d'eau du Mont-Louvet
4 avis de consultation : périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire	- rapport d'activités 2015 de la Communauté d'agglomération châlonnaise

Par suite à la convocation du 27 septembre 2016, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 3 octobre 2016 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Sylvain Rollet, Patrice Dida, David Leblanc, Céline Kasperek, Evelyne Brisson

Absents ayant donné procuration : Éric Chicault à Christian Lallemand, Stéphanie Brasseur à Céline Kasperek

- Absents : Jérôme Sarrazin, Elvire Canlers

Mme Catherine Tschambser est élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 33 d'octobre 2016 : création de 2 contrats aidés 20/35°**

Le contrat aidé en cours se termine au 31 décembre prochain. Le dispositif des emplois d'avenir n'est pas reconduit, par contre celui des CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) demeure. Pour faire face à l'entretien des espaces verts et des biens communaux, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention et 1 contre, décide de créer 2 CAE chacun de 20 heures par semaine (dont au moins 80 % des charges sont subventionnées par l'Etat ou le Conseil départemental).

**Délibération n°34 d'octobre 2016 : assistance à maîtrise d'ouvrage rénovation salle des fêtes et mairie**

Depuis plusieurs mois maintenant le conseil étudie l'entretien de ses bâtiments communaux. Un emprunt à taux zéro encourage les collectivités à réaliser des travaux conduisant à des économies d'énergie. Le conseil municipal unanime souhaite s'entourer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à conventionner avec la SEMCHA pour un montant de 24 000 € HT.

**Délibération n° 35 d'octobre 2016 : contrat de maintenance des radars**

La proposition d'un contrat d'un montant de 600 € TTC pour la maintenance des 4 radars n'est pas retenue à l'unanimité.

**Délibération n° 36 d'octobre 2016 : avis de consultation : périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire**

l'ARS (Agence Régionale de Santé) a émis un avis de consultation à la proposition de définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire pour la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. A l'unanimité le conseil retient par 8 voix pour et 4 abstentions, l'hypothèse d'un regroupement ce

qui ferait que le département de la Marne serait découpé et Châlons, Reims et Epernay seraient regroupés avec une partie des Ardennes (Rehethel et Vouziers) Vitry serait regroupé avec la Meuse.

**Délibération n° 37 d'octobre 2016 : avis sur la modification du périmètre de l'EPCI.**

C'est certain, les conséquences de l'application de la Loi Notré conduiront à la disparition de nos communes. Mais était-il nécessaire de faire comme si nous n'existions déjà plus et d'ébranler l'agglo au bénéfice de la communauté de commune de Mourmelon ?

L'ensemble du conseil se sent trahi. Il n'est pas possible que le législateur ait souhaité que notre avis ne soit même pas sollicité. Les membres de la CDCI pour qui l'agglo de Châlons n'a été qu'une variable d'ajustement ont joué à un puzzle entre amis, faisant fi de la démocratie locale et de la réalité territoriale. Voilà pourquoi, le conseil municipal unanime :

- rejette l'arrêté préfectoral du 21 septembre (et modifié le 26) qui au 1er janvier prochain impose aux 8 communes de la communauté de communes de Mourmelon d'entrer dans la communauté d'agglomération de Châlons
- demande au maire de soutenir cette position
- et l'autorise à engager éventuellement un contentieux commun aux communes réfractaires à la fusion.

**QUESTIONS DIVERSES et TOUR de TABLE :**

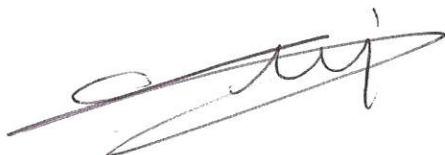
**RN44 :** les travaux sur le pont de la Blaise se terminent mi-octobre. Les 3 entreprises (Eurovia, Colas, Roussey) sont attributaires des marchés de terrassement, assainissement et chaussée. Les travaux démarrent vers le 15 octobre 2016 pour 18 mois. Après inspection, la mise en service de la RN44 à 4 voies est prévue à l'automne 2018. Les services de l'Etat prévoient une coupure du Tomet d'Avril à Juin avec déviation vers Chepy. Noter que le contrat de projet entre les différents financeurs maintiendrait la RN44 à 4 voies jusque Châlons comme étant un dossier prioritaire au prochain contrat de projet Etat Région à signer en 2020. Détails disponibles sur le site de la commune).

**Travaux en cours :**

- les travaux d'assainissement connaissent des difficultés techniques qui conduisent à allonger les délais de travaux. En Octobre la chaussée devrait être goudronnée et les travaux à la parcelle se poursuivre (chaque propriété doit garder ses eaux de pluie).
- la réfection de la voute du pont de la Moivre est achevée.
- la matérialisation de sécurité sur le RD1 et le RD60 doivent s'achever également ce mois d'octobre.

Fait à Moncetz-Longevas le 5 octobre 2016 (affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie,  
Béatrice Charlier



secrétaire de séance,  
Catherine Tschambser

